



Négociation : La présidente du Conseil du trésor met un terme à la négociation

Vendredi dernier, le 17 juin, par un geste que nous avons encore du mal à nous expliquer, la présidente du Conseil du trésor a signifié à tous les négociateurs patronaux qu'ils devaient se retirer des tables de négociations sectorielles.

À ce moment, il est vrai de dire que nous étions en bonne position pour arriver à une entente sur l'ajout de ressources pour les élèves en difficultés et en trouble du comportement.

Par contre, il est faux de prétendre, comme le fait la ministre, que ces offres répondaient largement à nos attentes. Dans les faits, suite aux discussions exploratoires où effectivement il était question d'un ajout de ressources pour une somme globale d'environ 100M \$, nous n'avons jamais reçu une quelconque offre patronale officielle à évaluer. La ministre a plutôt interrompu la négociation avant qu'une proposition ne nous soit transmise. Pour Mme Jérôme-Forget, il était hors de question de régler le volet sectoriel de notre convention collective s'il n'y avait pas d'entente au niveau salarial.

Offre salariale :

La « généreuse » offre salariale présentée par le gouvernement était de 10 % répartie sur 6 ans et 9 mois. Elle s'élevait donc à presque 1,5 % par année à partir d'octobre 2004 (et non janvier 2004) jusqu'à octobre 2010. Ce qui est bien en deçà du taux d'inflation qui est en moyenne de 2 %.

Pour nous, une offre acceptable devait minimalement garantir le maintien de notre pouvoir d'achat, c'est-à-dire correspondre à une augmentation moyenne de 2 % par année pour la durée du contrat de travail. Accepter l'offre de la

ministre était l'équivalent d'accepter une diminution de salaire jusqu'en octobre 2010.

Dans ces circonstances, la ministre peut bien se montrer offusquée de notre rejet, elle ne fait que démontrer le peu de considération qu'elle a pour les employés de l'État car, au total, l'offre de Mme Jérôme-Forget représentait une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 3,0 % sur six ans.

Donc, si la ministre refuse de bouger d'ici la fin de juin, nous nous retrouverons en action dès l'automne pour continuer à réclamer les ressources nécessaires pour les services aux élèves ainsi qu'une offre salariale décente et respectueuse des membres que nous représentons.

À toutes et à tous, **bonnes vacances !**

Syndicalement vôtre,

Pascal Côté.

La rentrée scolaire : Plan d'action

Tel que nous l'avons voté à l'assemblée générale du 9 mai 2005, considérant l'échec de la négociation, nous appliquerons dès la rentrée scolaire le principe du plan d'action appelé « Le Grand dérangement ». C'est-à-dire que nous refuserons d'inclure dans nos tâches les éléments autres que l'enseignement, la récupération et l'encadrement auprès de nos élèves.

Les autres actions prévues au « Grand dérangement » vous seront présentées lors de l'assemblée générale du 28 juin prochain.

Par son mépris, le gouvernement nous convie à un automne chaud où les négociations occuperont une large partie de nos activités et de l'actualité.

RAPPEL

Convocation à l'assemblée générale

Vous êtes convoqués à une assemblée générale des membres qui aura lieu :

DATE : Le 28 juin 2005

HEURE : 19 H 00

**LIEU : À l'auditorium de l'école secondaire
Louis-Jacques-Casault**

À l'ordre du jour :

- Échec de la négociation
- Action pour la rentrée scolaire

En suivi au processus d'affectation pour 2005-2006

Le processus s'est terminé ainsi :

- ▶ 2 mises en disponibilité :
 - 1 en mathématique
à l'éducation des adultes
 - 1 en alimentation, hôtel et restaurant
à la formation professionnelle
- ▶ 1 non-renouvellement
 - au secondaire en arts plastiques

Rappel des dates pour les bassins du mois d'août

Lundi 15 août : Préscolaire et primaire
Mercredi 17 août : Secondaire
Lundi 22 août : Éducation des adultes

Fermeture du bureau pour la période des vacances estivales

Nous vous prions de prendre note que le bureau sera fermé du 4 juillet au 9 août 2005.

Retour au travail le 10 août 2005.

Nomination des déléguées et délégués syndicaux pour 2005-2006

En juin, chaque école ou chaque centre doit nommer son ou ses délégués syndicaux pour l'année scolaire suivante.

Nous demandons à la déléguée ou au délégué syndical actuel de procéder à cette nomination et de nous retourner le formulaire reçu avec cet INFO.

Nous recommandons toujours fortement à chaque établissement de nommer son ou ses délégués syndicaux pour toute l'année scolaire. Nous croyons qu'il est plus facile d'assurer un suivi soutenu aux différents dossiers.

Souvenons-nous que la responsabilité première des déléguées ou délégués syndicaux en est une de représentation des enseignantes et enseignants de l'établissement.

Aux retraitées et retraités du 30 juin

Toutes les personnes qui prennent leur retraite à la fin de la présente année scolaire, doivent absolument remettre leur démission à la commission scolaire en date du 1^{er} juillet, afin de ne pas perdre de bénéfices (formulaire C-10, dans le petit Guide syndical).

Assurance-Emploi

Depuis quelques années, le Centre des ressources humaines du Canada nous demande d'inviter nos syndiqués à déposer leur demande de prestations par internet (pour un service plus rapide et de meilleure qualité). Les renseignements nécessaires sont disponibles au www.seccsq.org.

De plus, tel que mentionné dans un précédent message, des rencontres d'information se tiendront le 20 juin à la cafétéria de l'école Secondaire St-Anselme à 16h30 et mardi le 21 juin à la cafétéria de l'école Secondaire Louis-Jacques-Casault à 16h45.